

s'il en est, seront construits cette année? Quand ce chemin sera-t-il complété? Quelle certitude possède le gouvernement, quand à l'achèvement de ce chemin? Combien de milles du chemin de fer du Nord-Ouest du Manitoba seront construits cette année? A quelle époque seront terminées aucunes des nombreuses lignes projetées sur Prince-Albert et Battleford? Si elles ne le sont pas dans un certain délai fixé, les chartes seront-elles annulées?

M. WHITE (Cardwell): L'objectif est les montagnes Rocheuses, *via* Battleford. Cinquante milles doivent être construits cette année. Le chemin de fer doit être complété le 1er janvier 1891. Les compagnies sont obligées d'agir et disent avoir les moyens d'agir. Cinquante milles du "Manitoba North-Western" doivent être construits cette année. Le "Manitoba North-Western" doit être continué en vertu d'un arrêté en conseil du 6 mai 1885, à raison de cinquante milles par année.

INDEMNITÉ AU LIEUTENANT-COLONEL ARTHUR EVANTUREL.

M. VANASSE: Une somme d'argent a-t-elle été payée au lieutenant colonel Arthur Evanturel, du 9ème bataillon, à titre d'indemnité de blessure ou d'infirmité causée ou contractée pendant la campagne du Nord-Ouest? Si oui, quelle est cette somme et quelle est la nature de cette infirmité.

Sir ADOLPHE CARON: M. l'Orateur, je me vois forcé de demander à l'honorable député de considérer son interpellation comme avis de motion. Je trouve, en référant au dossier, qu'il est impossible de répondre à cette interpellation sans produire les rapports qui font partie du dossier. Mon honorable ami peut faire sa motion maintenant.

M. VANASSE: Avec le consentement de la Chambre, je demande:—

Copie des documents, correspondance et rapports relativement à une somme d'argent payée au lieutenant-colonel Arthur Evanturel, du 9ème bataillon, à titre d'indemnité de blessure ou d'infirmité causée ou contractée pendant la campagne du Nord-Ouest.

M. AMYOT: L'honorable député voudrait-il dire quelles sont ses raisons?

M. l'ORATEUR: Cette motion ne peut pas être mise aux voix sous le consentement unanime de la Chambre.

M. AMYOT: Je ne m'oppose pas à la motion, mais j'aimerais connaître le but. Si elle tend à obtenir des renseignements personnels, je puis, je crois, donner tout ce que peut désirer l'honorable monsieur. Si elle est présentée pour d'autres raisons publiques, j'aimerais les connaître. Il doit certainement avoir un motif.

M. VANASSE: Je fais cette motion dans l'intérêt public, afin de constater quelles blessures il a reçues et quelle somme il a obtenue.

M. AMYOT: Je propose en amendement que l'on produise les documents concernant toutes les allocations données à des membres des corps du Nord-Ouest.

Sir JOHN A. MACDONALD: Il faudrait des années pour préparer cela.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: La motion est aussi conforme aux règlements que l'autre.

Sir JOHN A. MACDONALD: Sans doute.

M. AMYOT: Alors, je m'oppose à la motion de l'honorable député.

SOMMES DUES AUX SAUVAGES EN VERTU DU TRAITÉ ROBINSON.

M. DAWSON: Quel est le montant des arrérages et des intérêts réclamés par le département des affaires des Sauvages comme étant dus aux Sauvages en vertu des traités Robinson?

Sir JOHN A. MACDONALD: Arrérages, 1851 à 1867, \$140,800.00; 1867 à 1872, \$212,293.60; total, \$353,093.60. Intérêt, 1851 à 1882, \$81,920.00; inté et sur \$353,093.60 de 1882 à 1887, à 4 pour 100, \$70,618.60; total, \$152,538.60. Total, \$505,632.20. Depuis l'année 1882, le gouvernement a avancé le montant nécessaire, tel que voté par le parlement à chaque session, pour payer la pleine pension annuelle de \$4.00 par tête.

ARMES DANS LE NORD-OUEST.

M. HESSON: Le gouvernement sait-il que le *Herald* de Battleford, dans un article éditorial du 7 courant, se plaint de la publication d'un ordre enjoignant aux volontaires de Battleford de remettre leurs armes, qui doivent être envoyées à Winnipeg pour y être emmagasinées?

Si l'article en question dit vrai, le gouvernement se propose-t-il de faire exécuter cet ordre?

Sir ADOLPHE CARON: On a d'abord donné ordre de recueillir ces armes, de les faire inspecter et réparer, et de les mettre en ordre à Winnipeg. Subséquentement, des instructions ont été envoyées, par ordre du ministre, de mettre ces armes sous les soins de la police à cheval. La police à cheval est aujourd'hui occupée à les recueillir; c'est elle qui les rendra. Outre cela, 200 carabines ont été envoyées à Regina, 100 à Battleford et 200 à Prince-Albert, et confiées à la police à cheval. Nous avons, à Battleford, 274,000 cartouches, dont 150,000 doivent être expédiées à Prince-Albert pour être confiées à la police à cheval; 5,000 ont aussi été expédiées à Regina.

PROMOTION DANS LE SERVICE CIVIL.

M. O'BRIEN, en l'absence de M. McNEILL: Dans le cas où un candidat pour promotion dans le service civil ait passé un examen qui lui donnerait droit à prendre rang comme commis de première classe, et où il y aurait des places vacantes dans la 2ème classe, pourrait-il remplir une position qui deviendrait vacante par la suite dans la 1ère classe, sans passer un nouvel examen?

M. CHAPLEAU: Lorsque l'on pose une série de questions qui couvriraient les qualifications requises pour être commis de la première classe, et que les réponses données sont telles qu'elles donnent au candidat le nombre de points requis pour la première classe, un autre examen n'est pas nécessaire.

M. O'BRIEN: La réponse ne semble pas couvrir la question.

M. CHAPLEAU: Je réponds affirmativement.

L'AFFAIRE SHEPPARD.

M. RINFRET, en l'absence de M. LANGELIER (Montmorcency): Le gouvernement a-t-il reçu copie de la charge du grand jury du district de Montréal, se plaignant de la conduite des magistrats de la cité de Toronto dans l'affaire Sheppard accusé de libelle?

M. THOMPSON: Ce document a été reçu lundi dernier.

PERMIS DE PÊCHE.

M. BRIEN: Des permis de pêche au moyen de rets à enclos dans le lac Erié, comté d'Essex, ont-ils été refusés à quelque personne ou personnes qui en ont fait la demande? Et si oui, à qui et pour quelles raisons les a-t-on refusés?

M. FOSTER: Les permis de faire la pêche au moyen de rets à enclos, qui avaient été accordés à William Haskin et à George Haskin, n'ont pas été renouvelés pour la saison de pêche de 1887; la raison en est qu'ils avaient vendu tous leurs engins de pêche. L'année dernière, on a trouvé dans leurs rets une quantité considérable de poisson dans un